

Obligations et rôles des collectivités en terme d'économies d'énergie et d'éco-construction



Patricia LAHAYE
DREAL Lorraine

Journée de l'Eco-construction

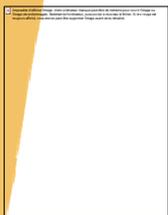
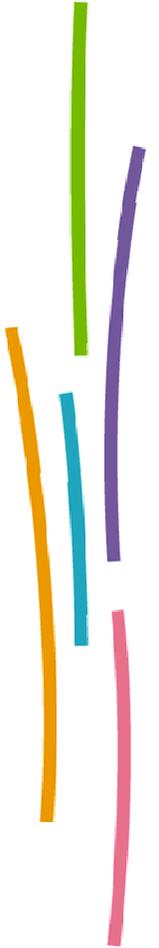
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Lorraine

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

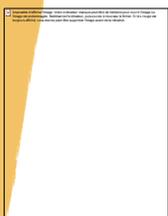
Définition de l'éco-construction

- Démarche globale intégrant la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction d'un bâtiment tenant ainsi compte du cycle de vie d'un bien, de l'entretien et de l'usage
- Champs couverts
 - Qualité technique et environnementale
 - Qualité urbanistique et architecturale
 - Qualité économique
 - Qualité d'usage



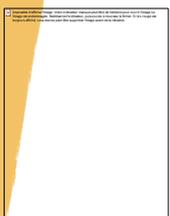
Obligations et rôles des collectivités

- Réglementer – Contrôler l’acte de construire
 - Permis de construire
 - RT 2012
 - PLU
- Donner l’exemple
 - Gestion du patrimoine immobilier
- Sensibiliser – Inciter – impulser des dynamiques dans les territoires
 - Plan de rénovation énergétique – Objectifs 500 000
 - OPAH
 - Territoires à énergie positive pour une croissance verte
 - AMI Plateformes de rénovation



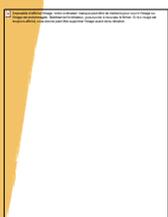
Réglementer et contrôler l'acte de construire

- Instruction des permis de construire
 - Obligation pour toute construction neuve ou extension de plus de 40 m²
 - Procédure administrative réglementaire
- Vérification du respect des règles locales (ex : PLU – SCOT)
- Obligation de respecter des règles de conception (RT 2012)



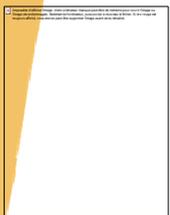
Réglementer : Définir des règles d'urbanisme

- Définition de règles d'urbanisme à travers les documents d'urbanisme et notamment les PLU / SCOT
- Outil d'inflexion possible de la construction/aménagement sur le territoire
 - Affichage d'ambitions d'une collectivité vis à vis des économies d'énergies et de l'éco-construction – projet de territoire
 - Construire où ?
 - Mixité fonctionnelle
 - Quelles formes urbaines et architecturales
 - Formes compactes, moins déperditives
 - Bioclimatisme
 - Innovation architecturale performante – installation d'énergies renouvelables
 - Gestion de l'eau de ruissellement
 - Biodiversité
 - Niveau de performances
 - Définir des secteurs où les constructions neuves doivent respecter une consommation énergétique maximale



Réglementer et contrôler l'acte de construire – Zoom sur la RT 2012

- Limiter simultanément le besoin énergétique du bâtiment pour les composantes liées au bâti (chauffage, refroidissement et éclairage) :
 - Orientation – disposition des baies
- Exigence de consommation conventionnelle en énergie primaire maximale sur 5 ans (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires (ventilateurs - pompes))
- Exigence de confort d'été
- Exigence de moyens
 - Recours aux ENR - Surface de baies vitrées - Perméabilité à l'air - Traitement des ponts thermiques - Mesure, estimation de la consommation d'énergie en résidentiel



Réglementer et contrôler l'acte de construire - RT 2012

- Bâtiments neufs : 2 attestations de prise en compte de la RT 2012
 - Au dépôt du PC (étude thermique prévisionnelle)

Recours aux Energies renouvelables – exigence sur surfaces vitrées – coefficient Besoins bioclimatique (Bbio))
 - Achèvement des travaux avec la DAACT (étude thermique finale)

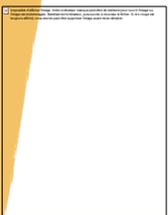
Vérification des exigences de résultats dans l'étude thermique,
Contrôle de cohérence entre étude thermique et bâtiment réalisé
- Contrôle possible des attestations (CRC) par les collectivités locales
 - Agents commissionnés et assermentés
 - Suites juridiques possibles

=>Sensibiliser et informer le maître d'ouvrage



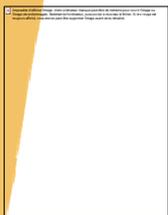
Donner l'exemple : Gérer son patrimoine immobilier

- Constats :
 - Bâtiment au cœur de la problématique énergétique française.
 - Principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement en France :
 - Consommation de plus de 40 % de l'énergie finale
 - Contribution pour près de 25 % aux émissions nationales de gaz à effet de serre.
- Construire une politique de gestion durable du patrimoine communal
 - Consommation d'énergie
 - Coût global : investissement et fonctionnement
 - Emissions de gaz à effet de serre
- Convaincre par la démonstration : exemplarité des actions en matière d'environnement
 - Communication / affichage / montrer les exemples
 - Éducation à l'environnement
- Levier de développement économique : montée en compétences de filières (besoins en ingénierie – artisans) – potentiel de créations d'emplois



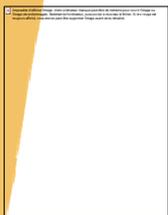
Donner l'exemple : Gérer son patrimoine immobilier

- Nécessité de s'organiser entre les échelons décisionnel et technique
- Connaissance du parc
 - recensement des bâtiments et rassemblement de données et informations existantes
- Se donner des objectifs
 - optimisation des surfaces, mise en conformité réglementaire, mise en accessibilité des espaces d'accueil, suivi des consommations d'énergie
- Définir une stratégie immobilière
 - conditions de réalisation des interventions nécessaires à la gestion et la valorisation du patrimoine



Donner l'exemple : Comment améliorer la performance énergétique ?

- Suivre les consommations d'énergie pour définir les efforts à entreprendre pour améliorer la performance énergétique du parc
 - Travaux lourds sur enveloppe et équipements
 - Actions à plus bas coût comme l'installation de dispositifs de contrôle et de régulation performants sur les systèmes
 - Actions à zéro investissement financier : meilleure occupation des locaux, rigueur accrue dans l'exploitation des équipements, sensibilisation des occupants, etc.
- Prioriser les actions :
 - Des actions rapides qui se voient – sobriété énergétique



Sensibiliser – inciter – impulser

Objectifs 500 000

- Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) – lancement en septembre 2013
- Rénovation de 500 000 logements à horizon 2017 dont 120 000 logements sociaux
- 3 enjeux :
 - Environnemental : baisse des consommations d'énergie / émission de GES
 - Social : lutte contre la précarité énergétique
 - Économique : levier de création d'emplois non délocalisables



Sensibiliser – inciter – impulser

Rôle des collectivités locales :

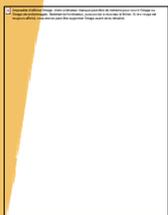
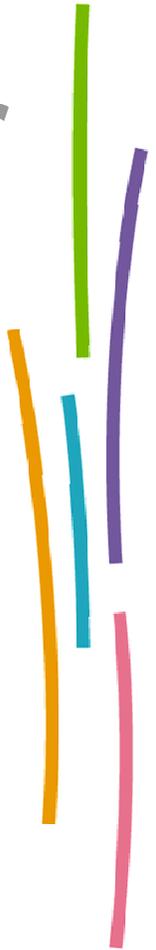
- Mobiliser et accompagner les ménages
 - Sensibilisation - mobilisation - information des particuliers
 - Travaux d'amélioration énergétique
 - Adoption de pratiques quotidiennes moins consommatrices
 - Possibilité de soutenir ou créer un Point Renovation d'Info Service (PRIS) : outil de sensibilisation et d'accompagnement
 - Initier des changements de comportement par la mise en œuvre de dispositifs innovants. Exemples :
 - Thermographie aérienne de territoires
 - Opération « Familles à Energie positive »



Sensibiliser – inciter – impulser

Rôle des collectivités locales

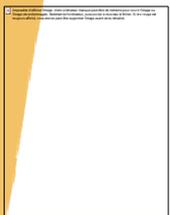
- Lutter contre la précarité énergétique
 - Mise en œuvre du programme Habiter Mieux
 - Repérer et sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique
 - Enclencher les travaux
 - Mise en place de financements afin de réduire le reste à charge
- Renforcer la filière économique de la rénovation énergétique
 - Coordonner les dispositifs en matière d'emplois et de développement économique
- Financer la rénovation énergétique des logements privés



Sensibiliser – inciter – impulser

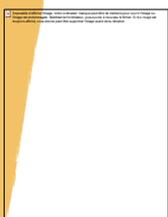
Exemple d'outil : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

- Outil d'intervention publique pour des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé
- Partenariat collectivités territoriales / ANAH pour une ambition d'amélioration des conditions de l'habitat
- Se déclinent en plusieurs catégories pour traiter au mieux les enjeux particuliers
 - Ex : économies d'énergie dans les logements



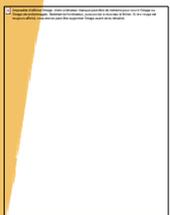
Transition énergétique pour la croissance verte

- Contexte : Engagement national dans la transition énergétique
 - Économies d'énergie, stratégie bas-carbone, économie verte et diversification de la production d'énergie
- Lancement d'un appel à initiatives « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » pour les collectivités locales
- Objectif : Engager 200 nouveaux territoires volontaires vers une démarche exemplaire au travers d'actions à moyen – long terme
- Projet territorial global
- Accompagnement des services de l'Etat pour consolider les actions
- Date limite de candidature : 15 novembre 2014



AMI Plateformes de rénovation

- 2014 : appel à manifestation pour la mise en place de plateformes de rénovation par l'ADEME et le Conseil régional de Lorraine :
 - développement (création ou renforcement) de plateformes proposant une offre globale de rénovation pour expérimenter la généralisation à grande échelle de la rénovation énergétique des bâtiments
 - Intégration de la fonction d'information et de conseil pour accompagner le passage à l'acte du ménage, simplifier et unifiant les processus au sein d'une « **offre globale** » de rénovation, mobiliser les professionnels et les inciter à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé, mobiliser les gestionnaires d'aides financières publiques et les organismes bancaires
- Subventions prévues par l'ADEME et le CRL
- Reconduction prévue en 2015
- Accompagnement des collectivités possible par les services de l'Etat pour apporter une réponse



Merci pour votre attention

Recours, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Lorraine

www.developpement-durable.gouv.fr